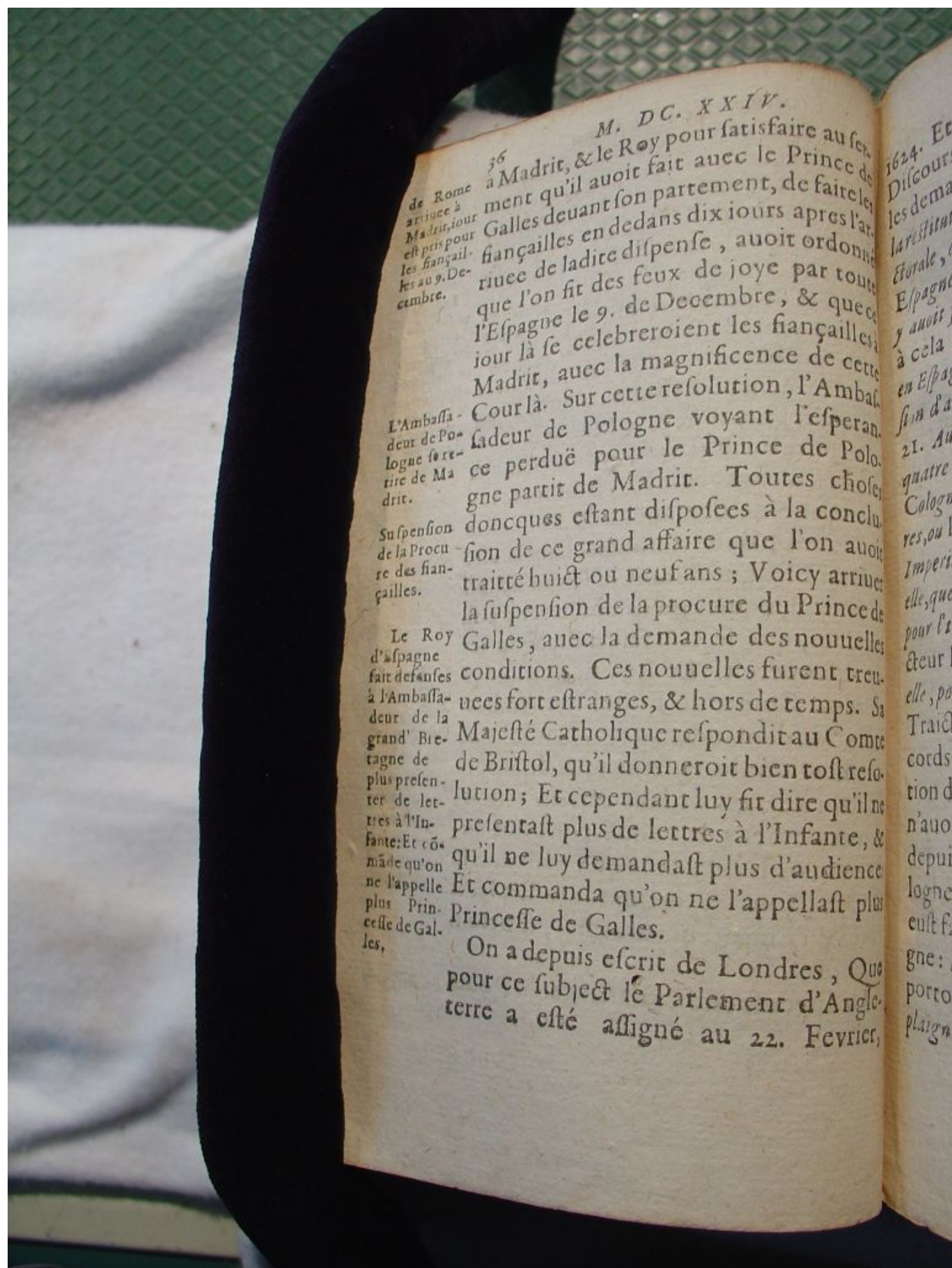
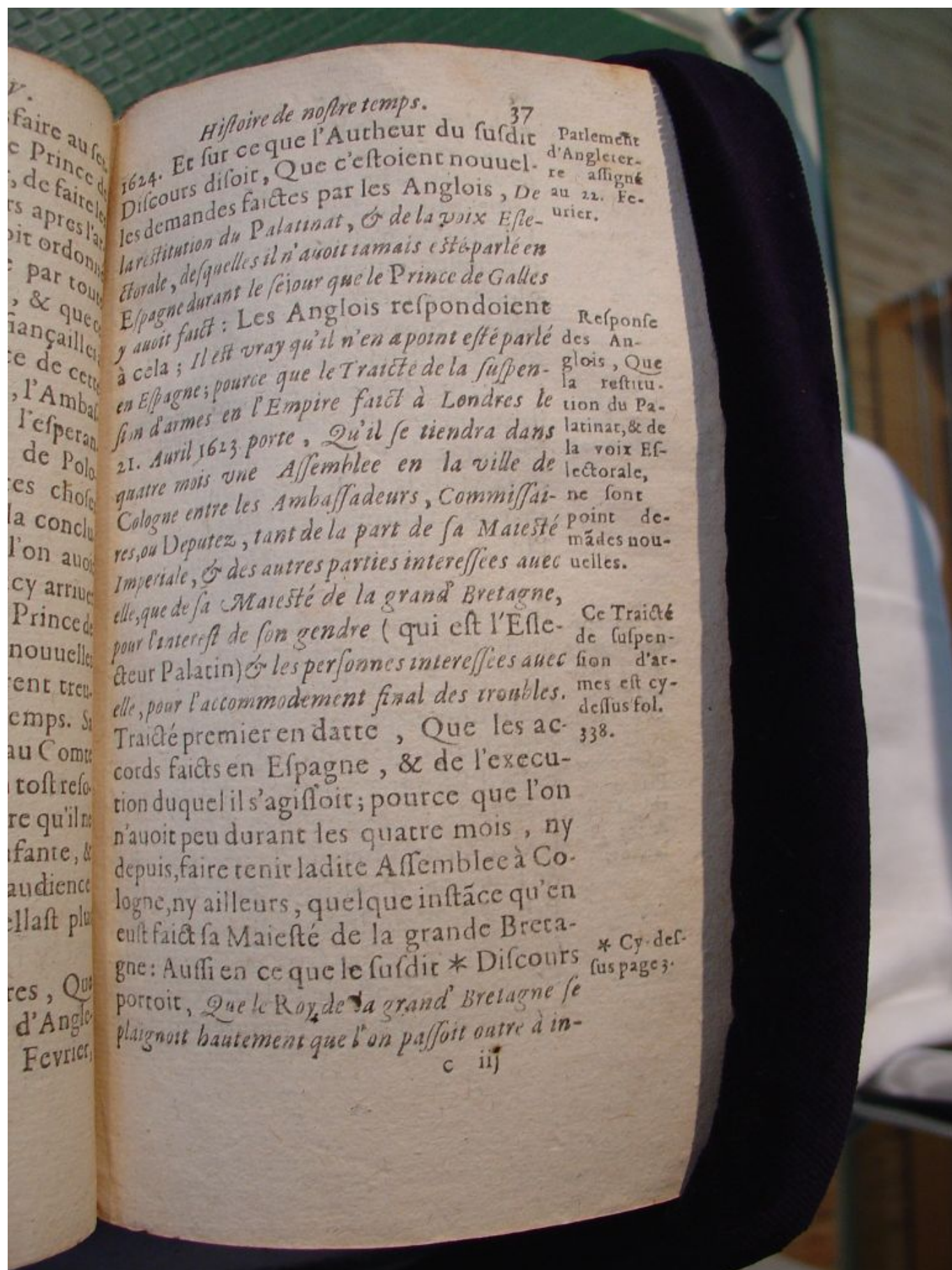


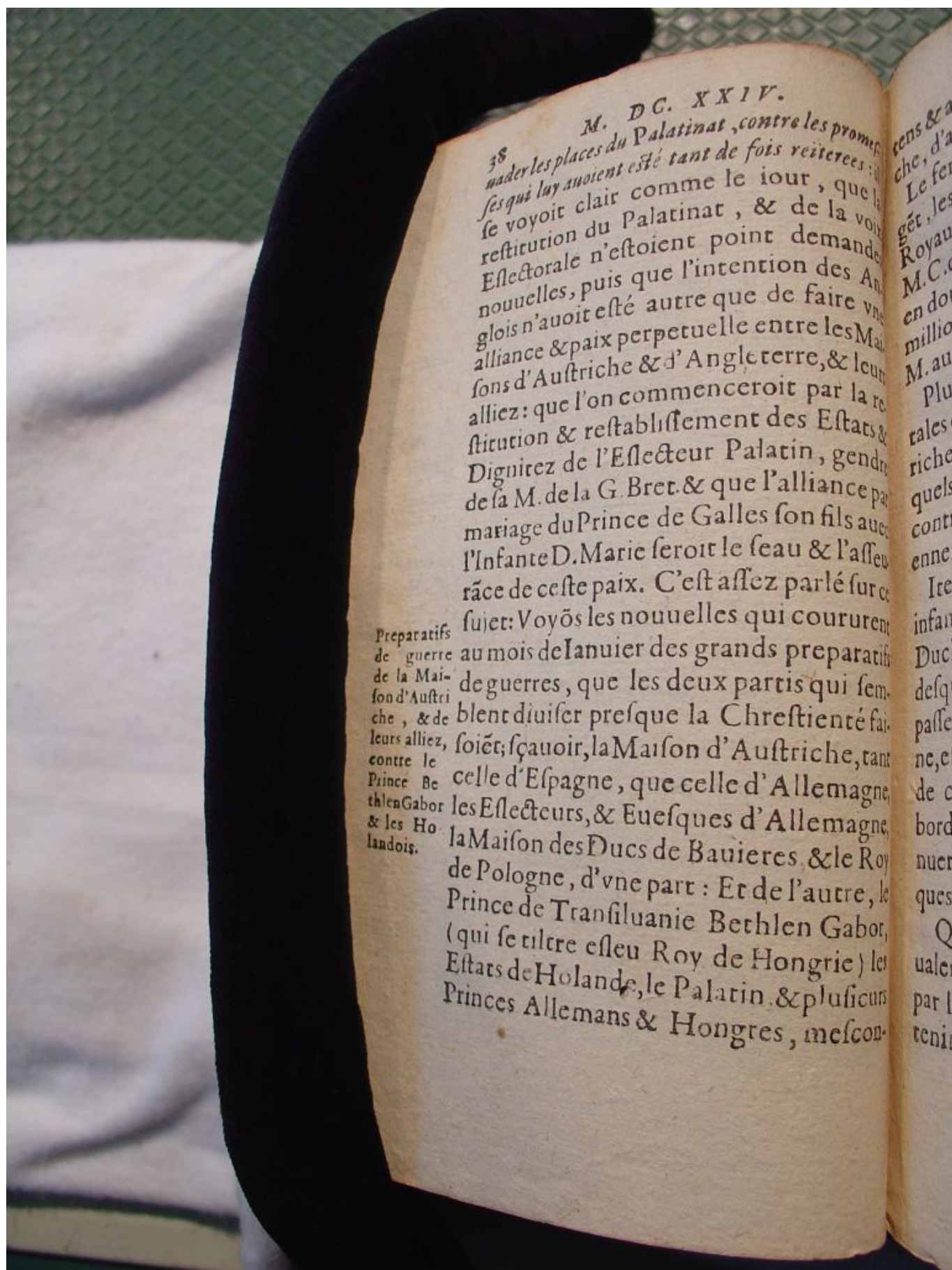
1624_036.jpg



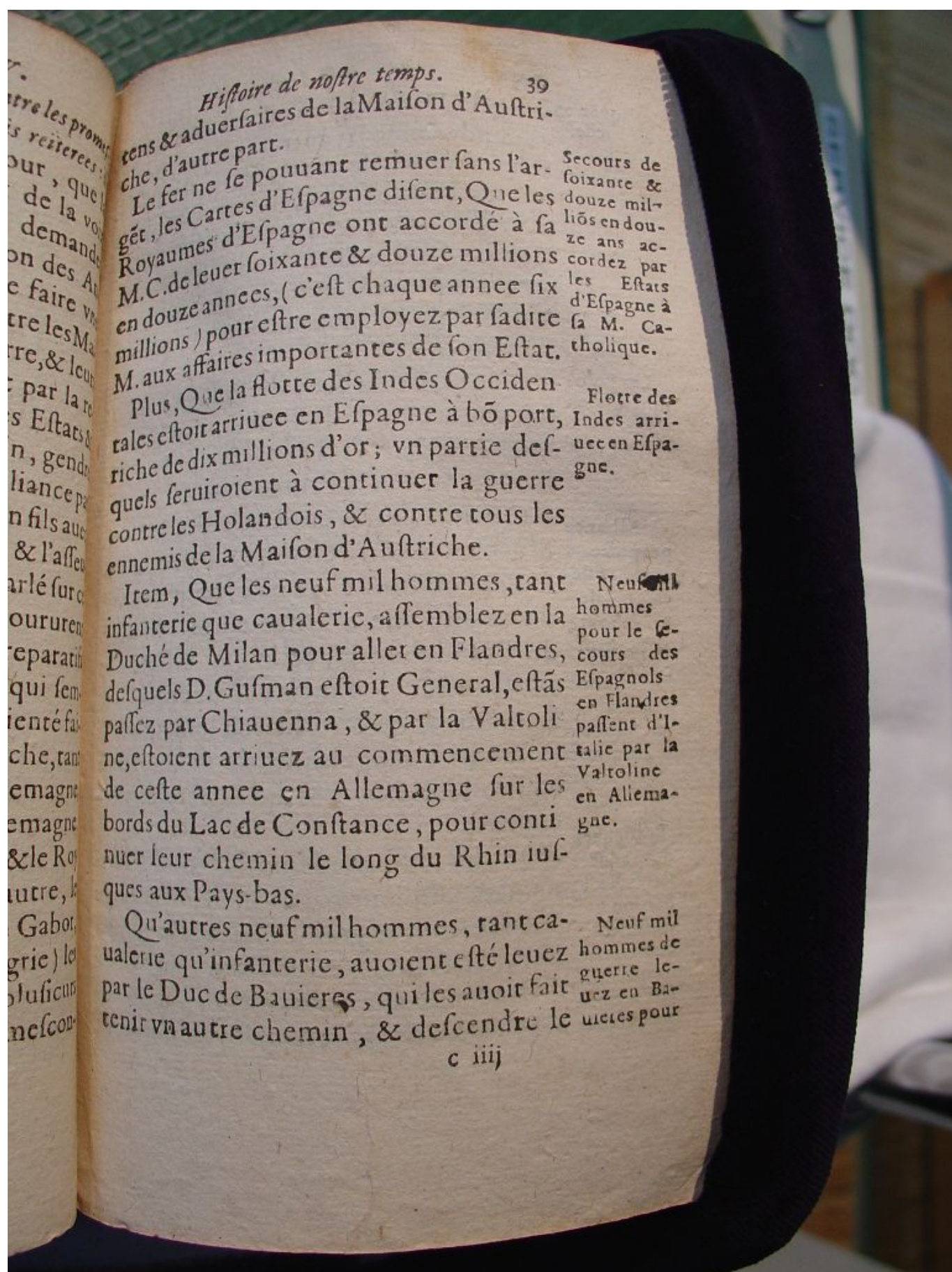
1624_037.jpg



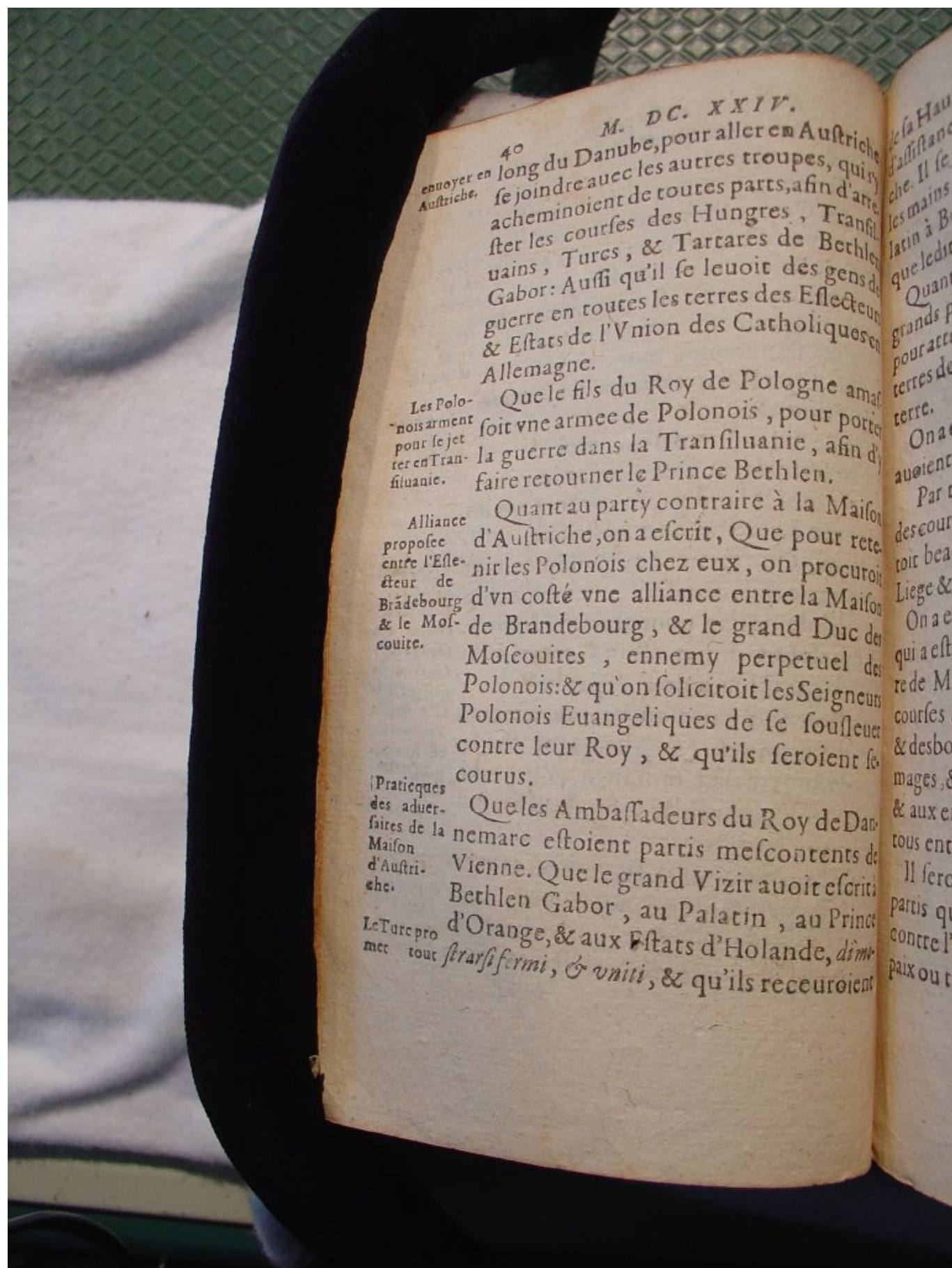
1624_038.jpg



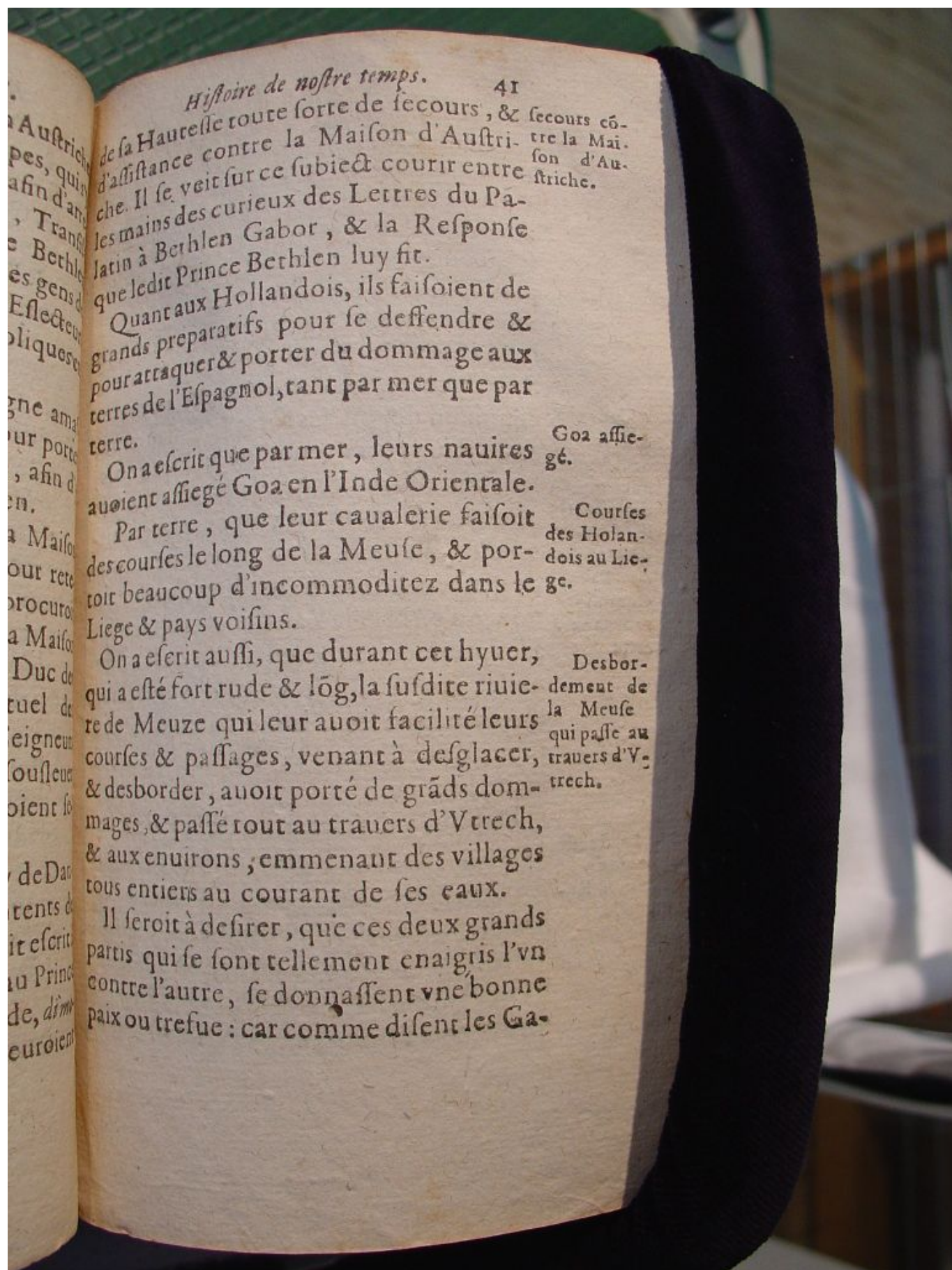
1624_039.jpg



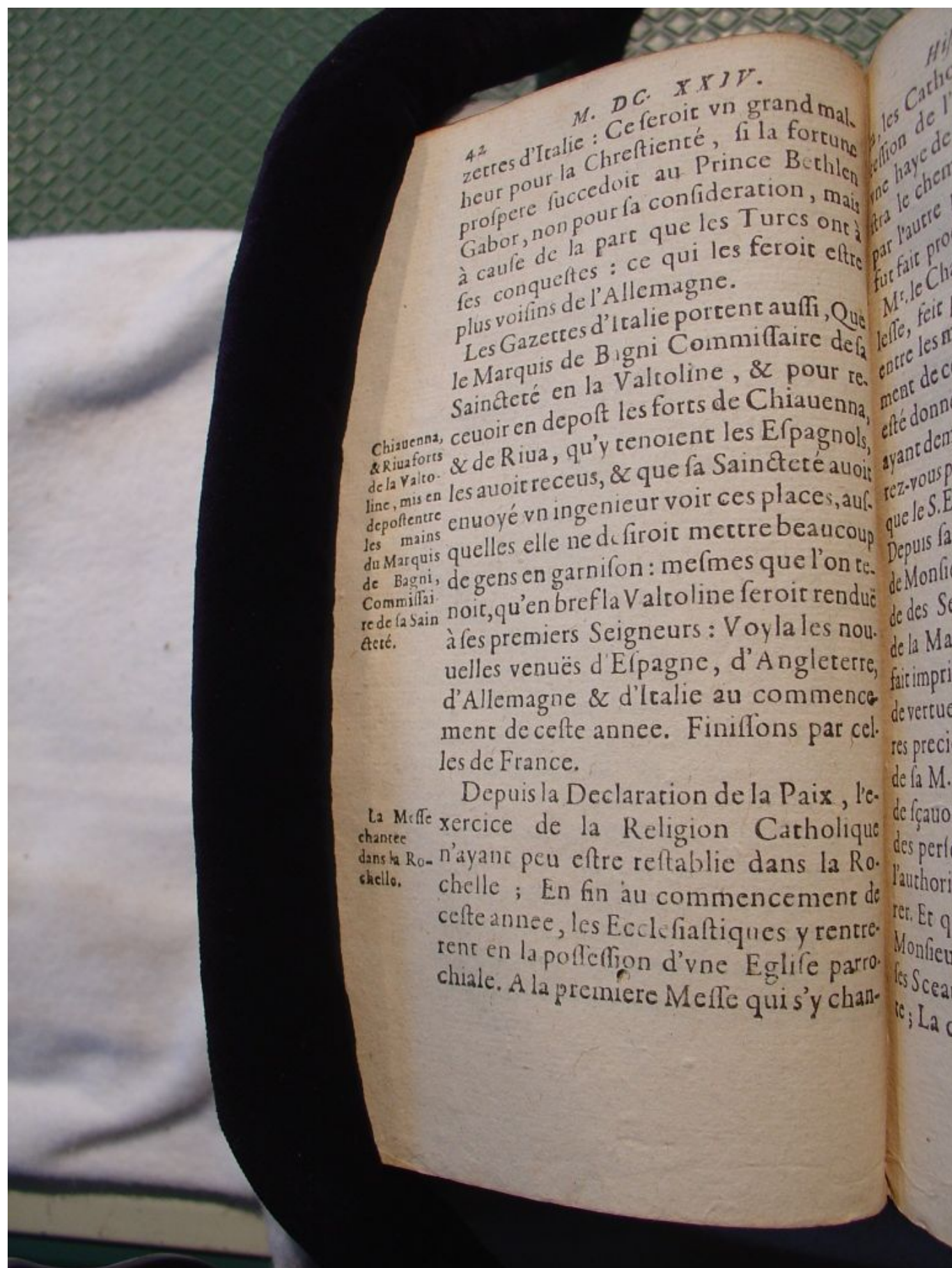
1624_040.jpg



1624_041.jpg



1624_042.jpg



42
M. DC. XXIV.
zettes d'Italie : Ce seroit vn grand mal-
heur pour la Chrestienté, si la fortune
prospere succedoit au Prince Bethlen
Gabor, non pour sa consideration, mais
à cause de la part que les Turcs ont à
ses conquestes : ce qui les feroit estre
plus voisins de l'Allemagne.

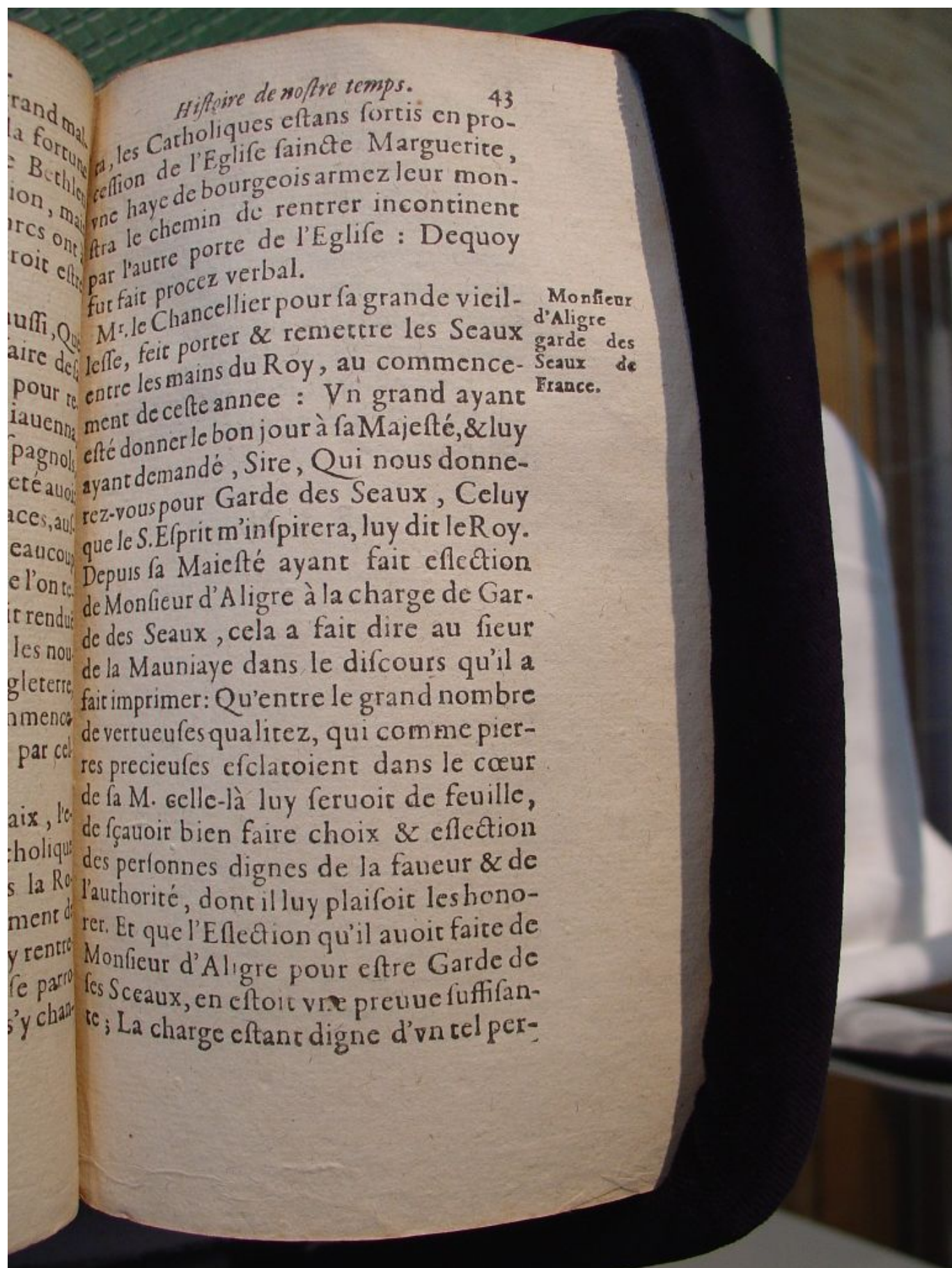
Les Gazettes d'Italie portent aussi, Que
le Marquis de Bagni Commissaire de la
Sainteté en la Valtoline, & pour re-
cevoir en depost les forts de Chiauenna,
& de Riua, qu'y tenoient les Espagnols,
les auoit receus, & que sa Sainteté auoit
enuoyé vn ingenieur voir ces places, aus-
quelles elle ne desiroit mettre beaucoup
de gens en garnison : mesmes que l'on te-
noit, qu'en bref la Valtoline seroit renduë
à ses premiers Seigneurs : Voila les nou-
uelles venuës d'Espagne, d'Angleterre,
d'Allemagne & d'Italie au commence-
ment de ceste annee. Finissons par cel-
les de France.

Depuis la Declaration de la Paix, l'ex-
ercice de la Religion Catholique
n'ayant peu estre restablie dans la Ro-
chelle ; En fin au commencement de
ceste annee, les Ecclesiastiques y rentre-
rent en la possession d'une Eglise parro-
chiale. A la premiere Messe qui s'y chan-

La Messe
chantée
dans la Ro-
chelle.

43
les Catho-
lisation de l'
une haye de
le chem
par l'autre
fur fait proc
Mr. le Cha
lesse, fait p
entre les m
ment de ce
esté donne
ayant dem
rez-vous p
que le S. E
Depuis sa
de Monsie
de des Se
de la Ma
fait imprim
de vertue
res precie
de la M.
de scauoi
des perte
l'autorité
rer. Et qu
Monsieu
ses Sceau
te ; La c

1624_043.jpg



Histoire de nostre temps.

43

rand mal-
la fortune
Bethle-
ion, mai-
rcs ont
roit estre
ra, les Catholiques estans sortis en pro-
cession de l'Eglise sainte Marguerite,
vne haye de bourgeois armez leur mon-
stra le chemin de rentrer incontinent
par l'autre porte de l'Eglise : Dequoy
fut fait procez verbal.

ussi, Que
aire de
pour re-
iauenne
pagnols
ete auo-
aces, au-
eaucoup
e l'on re-
it rendu
les nou-
gleterre,
mence-
par cel-
aix, l'e-
tholique
s la Ro-
ment de
y rentre
se parro-
s'y chan-
Mr. le Chancelier pour sa grande vieil-
lesse, fait porter & remettre les Seaux
entre les mains du Roy, au commence-
ment de ceste annee : Vn grand ayant
este donner le bon jour à sa Majesté, & luy
ayant demandé, Sire, Qui nous donne-
rez-vous pour Garde des Seaux, Celuy
que le S. Esprit m'inspirera, luy dit le Roy.
Depuis sa Maieité ayant fait eslection
de Monsieur d'Aligre à la charge de Gar-
de des Seaux, cela a fait dire au sieur
de la Mauniaye dans le discours qu'il a
fait imprimer: Qu'entre le grand nombre
de vertueuses qualitez, qui comme pier-
res precieuses esclatoient dans le cœur
de sa M. celle-là luy seruoit de feuille,
de sçauoir bien faire choix & eslection
des personnes dignes de la faueur & de
l'autorité, dont il luy plaisoit les hono-
rer. Et que l'Eslection qu'il auoit faite de
Monsieur d'Aligre pour estre Garde de
les Sceaux, en estoit vne preuve suffisan-
te; La charge estant digne d'un tel per-

Monsieur
d'Aligre
garde des
Seaux de
France.

1624_044.jpg

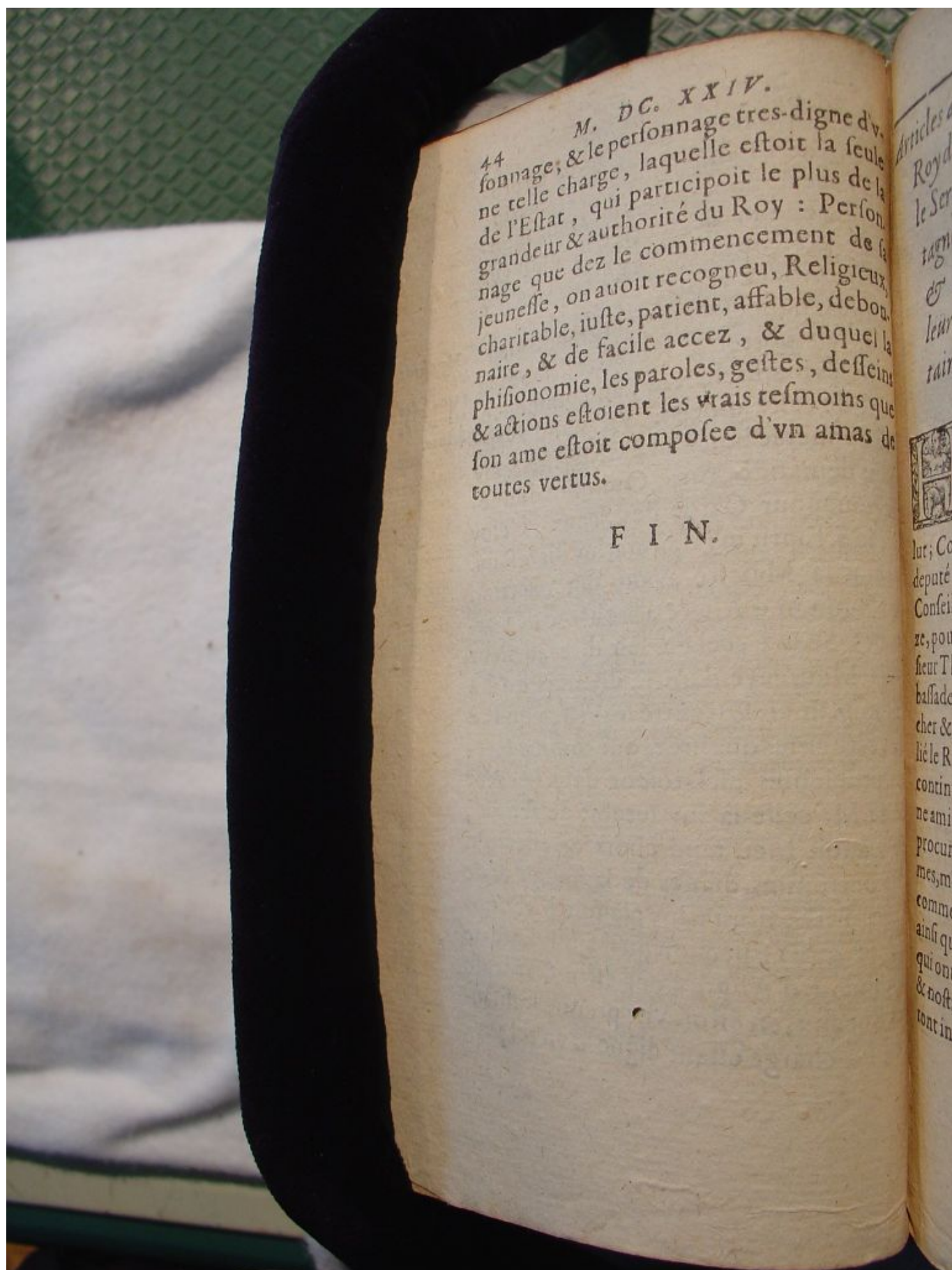


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan